



Monsieur Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle, 75007 Paris

Paris, le 1^{er} février 2018

Monsieur le Ministre,

Nos trois associations suivent avec attention les débats relatifs au projet de réforme du lycée. Plusieurs propositions du rapport Mathiot nous semblent aller dans le bon sens, notamment : (1) un enseignement de sciences économiques et sociales intégré au tronc commun en seconde, (2) une nouvelle voie de formation en mathématiques et sciences économiques et sociales, et (3) l'introduction d'un enseignement « mineur » de sciences économiques et sociales en première, de sciences politiques et de droit en terminale, accessibles à tous les lycéens.

Ces évolutions sont en adéquation avec les recommandations formulées par nos associations en 2016. Elles vont aussi dans le sens du rapport récent du Conseil supérieur des programmes et du Conseil national éducation économie sur l'enseignement des Sciences Économiques et Sociales.

Toutefois, nous partageons les inquiétudes de nos collègues de lycée au sujet de la place des sciences économiques et sociales dans le lycée rénové. Elles bénéficient d'une bonne image chez les lycéens. Elles représentent un moyen d'engager les jeunes dans une démarche intellectuelle rigoureuse, critique et assise sur des faits. Elles nécessitent également un apprentissage de la distance et font appel à l'expression écrite et orale – toutes qualités qui sont absolument nécessaires et transversales à la vie quotidienne, citoyenne, professionnelle ainsi que pour poursuivre des études supérieures avec succès. L'enseignement de sciences économiques et sociales permet aussi de s'ouvrir aux problématiques du monde contemporain. C'est un bagage précieux pour des jeunes qui devront faire face à des mutations profondes de la société.

L'introduction d'une filière maths-sciences sociales est incontestablement une bonne chose compte tenu de la nature des études en sciences économiques et sociales comme de l'essor des débouchés professionnels liés par exemple aux données de masse. Cependant, les sciences sociales pourraient utilement être « mariées » à d'autres disciplines telles que la philosophie, l'histoire, les langues, les lettres voire les sciences de la vie et de la terre, afin d'ouvrir largement aux lycéens les portes des filières de droit, langues appliquées, des métiers du conseil, de la gestion ou de l'environnement.

Dans le même esprit, l'enseignement proposé de « culture de la démarche scientifique » nous semble devoir être étendu aux sciences sociales. Tout futur citoyen devrait être capable de lire et comprendre un sondage, d'évaluer la qualité d'un raisonnement, de conduire un entretien ou d'effectuer des observations, d'interpréter des données chiffrées sur la société et leur mode de construction, de

différencier les faits de leur interprétation, de calculer un taux de croissance, de manipuler des proportions, de faire la différence entre des euros courants et des euros constants, etc. Nous souhaitons rappeler à ce propos notre recommandation de développer des travaux pratiques en SES – proposition reprise par le rapport du CNEE-CSP.

En espérant que ces différents éléments vous seront utiles, nous sommes bien entendu disponibles pour être auditionnés dans le cadre de la préparation de la réforme.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Agnès Bénassy-Quéré
Présidente de l'AFSE

Muriel Darmon
Présidente de l'AFS

Nicolas Sauger
Secrétaire général de l'AFSP

Copies : APSES, APKHKSES, APHEC, AFEP, ASES, CDP-SES.